

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
52 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 28 août 1840.

Le *Constitutionnel*, dans son numéro du 26 août, s'occupe encore de l'état pitoyable de nos gardes nationales ; le tableau qu'il en fait n'est pas séduisant et n'étonnera personne. On sait que dans les villes les plus importantes on les a dissoutes sans songer à les réorganiser, que dans les campagnes elles n'existent plus, qu'enfin, dans les autres localités, « il y a tout au plus des cadres, et que ce sont en tous lieux des officiers sans troupes, que les fusils se rouillent, que les uniformes s'usent et les hommes aussi. » Les gouvernements étrangers, en lisant le *Constitutionnel*, pourront se réjouir.

Qui faut-il accuser de cette situation, sinon le gouvernement, sinon M. Thiers qui le *Constitutionnel* affectionne tant ?

Qu'a fait le ministère du 1<sup>er</sup> mars pour rendre à la garde nationale quelque vigueur ? Rien, absolument rien ; il n'a pas même signé une seule ordonnance de réorganisation. Que ne donne-t-il l'ordre aux préfets et aux sous-préfets de réunir les gardes nationales, de les faire exercer dans les villes où elles existent encore ? Si les armes se rouillent, qui doit-on également accuser ? le gouvernement qui ne sait pas exécuter la loi du 24 octobre 1833 qui a créé un personnel d'officiers d'armement chargés de vérifier l'état des armes.

Le *Constitutionnel* ne voit-il pas que le ministère du 1<sup>er</sup> mars se rend coupable aux yeux du pays par cette inqualifiable persistance à laisser dégénérer l'institution de la garde nationale ?

La loi de la garde nationale est vicieuse ; il ne songe pas pour cela à la rendre plus conforme aux besoins de l'époque. Elle laisse aux préfets et sous-préfets une prépondérance exagérée qui peut devenir fatale à l'institution ; elle manque de moyens de contrainte envers les citoyens qui refusent tout service ; elle est muette sur les points les plus importants de discipline ; elle laisse aux maires le soin de régler le service et les exercices, au lieu de statuer sur cette matière. Toute bonne institution doit vivre par elle-même et ne doit pas dépendre des agents ministériels.

Sans entrer pour le moment plus avant dans l'examen des vices de la loi de 1831, nous dirons au *Constitutionnel* que nous ne croirons réellement à la sincérité de ses regrets relatifs aux gardes nationales, qu'autant qu'il pressera vivement le ministère de réorganiser celles qui sont dissoutes, et de préparer des améliorations à la loi. Jusque-là nous le regarderons comme le compère de M. Thiers qui veut occuper les esprits, les tourner vers certaines idées guerrières, selon le besoin de sa politique, sans avoir en aucune façon l'intention sérieuse d'organiser la défense du territoire.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous espérons pouvoir faire connaître, sous très-peu de jours, la composition du nouveau comité réformiste de Paris. En attendant, et pour satisfaire l'impatience des citoyens qui s'étonnent avec quelque raison que le comité ait tant tardé à se reconstituer, nous dirons que les quatre députés qui en faisaient partie l'année dernière y conserveront encore cette année leur position. M. Laffitte reste président, M. Dupont (de l'Eure) vice-président, MM. Arago et Martin (de Strasbourg) secrétaires ; un cinquième député sera adjoint au comité en qualité aussi de secrétaire : c'est M. Joly, député de Toulouse.

Quarante citoyens, pris en dehors de la chambre et appartenant à toutes les classes de la société, s'associeront aux honorables députés que nous venons de nommer et prouveront, par leur présence dans le comité, qu'il y a aujourd'hui dans tous les rangs, dans toutes les professions, dans toutes les carrières, des hommes qui veulent la réforme.

Il sera choisi parmi les membres de ce comité un sous-comité dont les attributions consisteront à correspondre avec tous les comités de département, et dont l'action sera assez étendue, assez complète et assez secondée pour qu'on puisse être aujourd'hui certain que la question réformatrice se présentera l'année prochaine à la chambre avec un million de signatures.

Les journaux ministériels ont annoncé que M. le garde-des-sceaux venait de donner l'ordre au ministère public d'informer sur les faits qui se sont passés à la Bourse ces jours derniers. M. le garde-des-sceaux a donc reconnu que ces faits présentaient des éléments de criminalité tels qu'il y avait lieu d'en rechercher les auteurs ? Mais alors M. le procureur-général près la cour royale de Paris a donc méconnu ses devoirs ? Eh quoi ! des lois ont été violées, et il n'a pas poursuivi ? Si cela est, pourquoi n'avoir pas fait un exemple ? pourquoi n'avoir pas destitué le magistrat qui avait assisté

froid et impassible à toutes ces saturnales de l'agiotage que nous avons dénoncées ? La plus simple logique l'ordonnait ainsi ; le magistrat une fois destitué de ses fonctions, on lui donnait un successeur, et ce successeur commençait tout aussitôt une enquête sévère.

M. le garde-des-sceaux s'est bien gardé d'agir ainsi ; c'eût été s'engager trop avant dans un système de répression qu'on ne veut que simuler afin de calmer un peu l'opinion qui s'est si vivement émue de tous les scandales dont elle a été témoin. La prétendue enquête ordonnée par M. le garde-des-sceaux n'est donc qu'une satisfaction apparente accordée à l'opinion publique. Cette enquête ne produira aucun résultat ; si elle en produisait, nous serions obligés de reconnaître qu'il y a des Brutus au pouvoir. Or, c'est là ce que nous n'avons pas vu depuis long-temps, et ce que nous ne verrons probablement pas de si tôt.

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

LES MANIFESTATIONS RÉFORMISTES SONT OPPORTUNES.

Les journaux ministériels, le *Siècle* et le *Courrier français* entre autres, trouvent fort mauvais que les réformistes veuillent se réunir et agiter de nouveau cette grande question de la réforme. Tout projet de banquet les effraie ; ils redoutent la moindre pétition, le moindre toast. Cette attitude des organes de la ci-devant opposition dynastique a lieu de nous étonner, même après les singulières palinodies dont nous avons été témoins depuis un an. La gauche dynastique ne jouait-elle donc qu'un rôle de comédie, lorsqu'elle s'associait à nous pour demander une réforme ?

La réforme est-elle, comme le *Siècle* et le *Courrier* nous le disent, inopportune ? Les demandes des réformistes, les démonstrations radicales feront-elles penser, comme on nous le dit, aux chancelleries étrangères que la France est faible, parce qu'elle est divisée, parce qu'elle a peu de confiance en son gouvernement ? Nous ne le pensons pas et nous ne pouvons croire qu'on le soutienne de bonne foi.

Si une réforme est nécessaire, et tous les partis en conviennent, c'est sans doute que le gouvernement actuel laisse quelque chose à désirer. Est-ce l'énergie, est-ce l'intelligence, est-ce la probité qui lui manquent ? On peut n'être pas d'accord à ce sujet ; mais puisqu'il y a quelque chose à faire, le pouvoir n'a pas toutes les qualités et partant toute l'énergie qu'il doit avoir.

Plus les circonstances sont critiques, plus l'avenir est menaçant, plus la réforme est nécessaire et urgente. On arme les vaisseaux et les places fortes ; ne doit-on pas en même temps armer le pouvoir ?

Les démonstrations pacifiques du parti radical ne sauraient être considérées comme un signe de faiblesse par les rois de l'Europe conjurés contre nous. Ces rois ont appris à leurs dépens que les radicaux savaient défendre leur patrie et renverser ses ennemis, que jamais ils n'ont consenti à ratifier des traités honteux, que jamais ils n'ont vendu leur patrie à l'étranger. Plus les radicaux seront puissants en France, plus la France sera puissante en Europe ; les chancelleries de l'Europe le savent mieux que les publicistes du *Siècle* et du *Courrier français*.

Que les partis luttent de vigilance, de susceptibilité sur le point d'honneur national, nous ne voyons pas que le pouvoir en soit affaibli, s'il est national, s'il ne médite pas des pensées de trahison ; et si la pusillanimité, la trahison dans les conseils du gouvernement, il est utile que l'étranger sente que la nation est debout, qu'elle veille, qu'elle est prête à frapper le gouvernement lui-même, s'il sacrifiait l'intérêt sacré de la France et de la révolution.

Est-ce que le gouvernement, est-ce que l'allié du *Siècle* et du *Courrier* prétend se recommander aux rois de l'Europe en leur disant que nous sommes sages, que la révolution est morte chez nous, que nous abandonnons cette cause sacrée pour laquelle tant de noble sang a été versé depuis un demi-siècle ? Est-ce qu'il se prosterne aux pieds des signataires du traité de Londres ? Croit-il avoir rempli sa mission depuis que des millions ont été escroqués à la Bourse à la faveur des armements et des démonstrations belliqueuses ? Tant de protestations et de beaux discours ne devaient-ils donc aboutir qu'à ce résultat ?

L'agitation des partis fait la force et la vie des nations chez lesquelles vit le principe de la souveraineté du peuple. Pourquoi donc les publicistes du *Siècle* et du *Courrier* repoussent-ils les manifestations réformatrices ? Est-ce que les grands mouvements populaires les étonnent et blessent la susceptibilité de leurs nerfs ? Est-ce qu'ils préfèrent voir toute la polémique des partis réduite aux proportions d'une petite rivalité entre M. Thiers et M. Molé ? Veulent-ils donc tout réduire à des intrigues de couloir et d'antichambre ?

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Session de 1840-1841.

Aujourd'hui vingt-quatre août mil huit cent-quarante, au lieu ordinaire des séances du conseil-général du département du Rhône, où se trouvaient réunis, par convocation de M. le préfet, MM. Fulchiron, Laurens-Humblot, Elleviou, Dela, Permezel, Merlat, Bouchaud, Verne de Bachelard, Suchet, Faugier, Deleuillon de Thorigny, Mermet, Orsel, Royé-Vial, Corcelette, Dugas, Clément Reyre, Sanlaville, Berger, Desprez,

M. le préfet donne lecture de l'ordonnance royale qui fixe au 24 août l'ouverture de la session ; puis il procède à la réception du serment des conseillers présents à la séance, nouvellement élus. MM. Deleuillon de Thorigny, Reyre et Desprez, conseillers réélus par les cantons de l'Arbresle et de Lyon (1<sup>re</sup> et 6<sup>e</sup> sections), et MM. Dela, Faugier, Permezel et Orsel, élus par les cantons de Saint-Genis-Laval, Condrieu, Belleville et Tarare, prêtent serment entre les mains de M. le préfet. La session est ouverte.

Le conseil, formé sous la présidence de M. Fulchiron, doyen d'âge, M. Desprez, le plus jeune des conseillers, faisant les fonctions de secrétaire, procède à la nomination, par la voie du scrutin, du président et du secrétaire définitifs. Au premier tour de scrutin, M. Verne de Bachelard ayant obtenu la grande majorité des suffrages pour la présidence, est proclamé président de l'assemblée. M. Peyré

ayant obtenu ensuite la grande majorité des votes pour la nomination du secrétaire, est proclamé secrétaire.

M. Peyré n'ayant pas assisté au commencement de la séance ni à l'ouverture de la session, conseiller réélu par le canton d'Anse, prête serment entre les mains de M. le président du conseil.

M. le préfet met ensuite sous les yeux du conseil le tableau développé de toutes les branches de l'administration départementale confiée à ses soins. Il fait connaître les différentes améliorations déjà obtenues et celles dont il est permis d'entrevoir la prochaine réalisation, et accompagne cet important travail d'un aperçu de quelques améliorations à réaliser dans un avenir plus éloigné. Comprenant toute l'utilité d'un tel document, le conseil-général en ordonne la publication.

L'assemblée procède ensuite à la composition des trois commissions chargées d'éclaircir et de préparer par un examen préalable les décisions du conseil.

La commission des finances sera composée de MM. Prunelle, Reyre, Deleuillon de Thorigny, Terme, Dugas, Rémond, Elleviou, Bouchaud, Suchet, Berger, Faugier, Corcelette, Sanlaville.

La commission des intérêts publics, de MM. Mermet, Orsel, Fulchiron, Dela, Permezel, Desprez, Royé-Vial, Verne de Bachelard, Merlat, Laurens-Humblot, Martin, Peyré.

La commission mixte, de MM. Mermet, Martin, Reyre, Deleuillon de Thorigny, Dugas, Rémond, Berger, Fulchiron, Terme, Laurens-Humblot, Desprez.

Toutes les matières soumises dans la séance de ce jour au conseil ayant été réparties dans les diverses commissions, chaque commission se retire dans son bureau.

La prochaine réunion générale est fixée au 26 de ce mois, à midi. La séance est levée.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nos dernières correspondances du Levant et quelques lettres particulières qui nous ont été communiquées nous font connaître à peu près toutes les circonstances qui ont précédé le commencement des hostilités entre les puissances coalisées et le vice-roi d'Égypte.

À la date des dernières nouvelles, tout était disposé pour commencer les opérations. Dans les derniers jours de juillet est arrivé dans le Levant un courrier de cabinet, M. Moore, porteur du traité conclu entre les quatre puissances. Aussitôt M. l'amiral Stopford a reçu l'ordre de réunir toutes les forces navales anglaises de la Méditerranée sur un point et de se disposer à agir. Cet officier-général a reçu de nouvelles dépêches apportées par un second messageur du gouvernement anglais, qui a dû arriver à Thassos le 9 ou le 10 août. Ce nouvel envoyé était porteur sans aucun doute de l'*ultimatum* (1). En même temps on a vu partir de Malte les vaisseaux le *Bembou* et l'*Implacable*, les corvettes de guerre le *Usard* et la *Magicienne*. D'un autre côté, les frégates autrichiennes la *Mède*, montée par le contre-amiral Bandlera, et la *Guerrière*, commandée par le prince Frédéric d'Autriche, ont quitté subitement la rade de Smyrne. Ces bâtiments, au lieu de se rendre directement sur les côtes de la Syrie, comme on l'a cru d'abord, sont allés probablement rallier la flotte anglaise à Thassos, où toutes les forces navales dont peut disposer l'amiral Stopford ont dû se trouver réunies du 15 au 20.

Il est à supposer que les forces navales combinées d'Angleterre et d'Autriche arriveront devant les côtes d'Égypte vers la fin de ce mois. Les fameux *ultimatum* sera remis immédiatement au vice-roi, et du 10 au 15 septembre, très-probablement, seront tirés les premiers coups de canon, dont les conséquences ne peuvent être calculées.

Quant au plan de campagne des alliés, il est tenu secret, comme bien on peut penser. On essaiera, selon toute apparence, de soulever de nouveau la Syrie ; l'embarquement de 5,000 fusils à bord du *Bembou*, au moment de son départ pour le Levant, est un fait assez significatif.

D'après nos dernières correspondances d'Orient et quelques renseignements particuliers puisés à des sources respectables, le gouvernement n'a pas pris encore en face des événements l'attitude ferme et décidée qui convient à une nation riche et puissante qui a déjà été outragée. Nous craignons qu'on ne soit disposé, pour le moment du moins, à laisser faire, sauf à répondre plus tard aux récriminations de la France entière, si le vice-roi succombe : « C'est un fait accompli. » Mais heureusement Mehemet-Ali peut résister long-temps, et nous espérons que le gouvernement, poussé par l'opinion publique, sera contraint d'intervenir en faveur de notre allié. Attendons pour nous prononcer d'une manière définitive le retour du bateau à vapeur le *Tartare*, qui ne peut tarder, ce paquebot étant parti pour le Levant peu de temps après l'*Etna* arrivé ces jours derniers. Le *Tartare* nous fera connaître sans doute de quelle nature sont les instructions transmises au commandant de nos forces navales ; mais ces instructions sont arrivées à un commandant par intérim, à M. le contre-amiral baron de La Susse.

Le gouvernement a ordonné d'armer ; on arme, mais dans quel but ? Sommes-nous disposés à soutenir le vice-roi d'Égypte ? Là est toute la question. Si la France ne s'oppose pas à l'exécution du traité Brunow, elle n'aura pas la guerre, et dès lors on nous fait dépenser des millions inutilement. La coalition, satisfaite d'avoir outragé la grande nation en lui retirant sa part d'influence dans les conseils où se décident les destinées des peuples, se gardera bien de venir nous attaquer sur le Rhin. Que demande-t-elle pour le moment ? qu'on la laisse agir librement en Orient. Plus tard elle verra.

— Le vaisseau *Iéna*, commandé par M. Bruat, capitaine de vaisseau, et monté par le contre-amiral Lalande, a mouillé aujourd'hui sur la rade de Toulon. Ce bâtiment, parti d'Ourlac le 5 août, a à bord 23 passagers marins.

L'*Iéna* n'apporte que des nouvelles antérieures à celles arrivées par les derniers bâtiments à vapeur.

Il arrive journellement de nombreux marins provenant des dernières levées ordonnées par M. le ministre de la marine, et une grande activité, il faut en convenir, règne dans le port. Il paraît que

(1) Notre correspondant d'Alexandrie, en annonçant, à la date du 7, que le vice-roi venait de recevoir l'*ultimatum*, a voulu dire sans doute que ce souverain venait d'être officiellement informé de la conclusion du traité Brunow.

Le gouvernement tient surtout à avoir au plus tôt à sa disposition de nombreux vaisseaux de ligne. Le vaisseau *la Ville de Marseille* a en ce moment à bord 7 ou 800 ouvriers, et l'on pense que ce bâtiment sortira du bassin vers la fin de la semaine prochaine au plus tard. Les bras manquent pour pousser avec toute l'activité désirable les nombreux armements ordonnés, mais le nombre d'ouvriers augmente tous les jours.

Nous apprenons qu'on a reçu l'ordre de tout disposer pour l'armement des forts des environs de Toulon; des chariots de l'artillerie sont déjà occupés à transporter des lits. Les garnisons de ces forts vont être sans doute augmentées.

**ÉTATS BARBARESQUES.** — Nous recevons aujourd'hui de Tunis une lettre d'une date antérieure à celle que nous avons insérée ces jours derniers; mais elle contient des renseignements sur la mission confiée à M. le vice-amiral de Rosamel, ce qui nous engage à la reproduire. Voici cette lettre :

« Tunis, le 21 juillet 1840.

» Par ma dernière lettre, écrite le lendemain de notre arrivée ici, je n'ai pu vous dire que très-peu de chose. Tout le monde, excepté l'amiral, ignorait complètement le but de notre voyage à Tunis. Maintenant je crois pouvoir vous donner pour certain que l'escadre française est venue mouiller en rade de Tunis pour réclamer une somme due depuis quelques années à la France par le bey de cette régence. Ce dernier est entré en campagne avec ses troupes régulières dans le but, assure-t-on, de rançonner les tribus de l'intérieur, et nous attendons son retour.

» Ce matin, M. le vice-amiral de Rosamel est parti pour Tunis en compagnie de ses aides-de-camp et des capitaines de vaisseau de l'escadre.

» Le bateau à vapeur *le Brasier*, qui devait partir pour Toulon, a reçu contre-ordre. Je confie ma lettre à un navire de commerce.

## Chronique Lyonnaise.

On nous annonce que la police a opéré ce matin plusieurs arrestations.

### On lit dans le *Réparateur* :

Le déplorable événement de Condrieu, qui vient de jeter le deuil dans plusieurs familles, devrait enfin faire sentir à l'administration des bateaux à vapeur la nécessité d'établir des pontons sur tous les points de débarquement. Depuis long-temps le public réclame cette amélioration, et si l'on s'était rendu à ses vœux, que de malheurs on aurait évités ! Il semble cependant que la vie des hommes mérite quelque considération, et qu'il conviendrait d'avoir pour ses semblables au moins autant de sollicitude qu'on en a pour des *colis* de marchandises qu'on a bien soin de placer en lieu sûr, et de débarquer avec toute la précaution possible, de manière à ce qu'ils ne soient ni avariés ni perdus.

Si l'on récapitulait les sinistres qui arrivent journellement sur les chemins de fer et sur les bateaux à vapeur, soit par l'imprudence des uns, soit par l'incurie des autres, depuis que ces services sont organisés, la liste en serait véritablement effrayante, et l'on y regarderait à deux fois avant de se confier à ces moyens de transport quelque commodes qu'ils soient.

Pour économiser quelques frais de premier établissement, on compromet de gaité de cœur la vie des hommes, et ce qui étonne surtout, c'est la tolérance de l'autorité locale qui se montre assez insouciant pour ne pas exiger l'établissement de pontons partout où ils seraient nécessaires. Il est donc à désirer que le gouvernement prenne l'initiative, et qu'il ordonne à MM. les préfets de veiller à l'exécution de toutes les mesures que réclame la sécurité des voyageurs.

Dans le cas où il ne serait pas possible de contraindre des pontons sur tous les points de débarquement, ne conviendrait-il pas au moins de disposer les choses de manière à ce que les passagers débarquent invariablement par l'arrière du bateau ? Les frères embarcations destinées à les transporter à terre seraient ainsi à l'abri des roues et de tout accident. C'est dans l'intérêt sacré de l'humanité, c'est dans l'intérêt même de l'administration des bateaux à vapeur, que nous croyons devoir appeler la vigilance et l'attention de l'autorité sur un état de choses qui a causé de si funestes résultats.

### Nous lisons ce qui suit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

Décidément, les Lyonnais sont adorateurs passionnés de la tragédie classique; ils ne peuvent plus se séparer de leur Melpomène, M<sup>lle</sup> Rachel. A la députation de la *couronne d'or* a succédé une nouvelle députation ayant pour objet de supplier la tragédienne d'accorder encore une représentation à la ville de Lyon. La députation s'est retirée comblée de joie, en recevant de la princesse Camille la promesse d'une dernière représentation des *Horaces* pour aujourd'hui mardi.

Parmi les adorateurs iconoclastes de M<sup>lle</sup> Rachel, il y en a beaucoup qui ne comptent pour rien les œuvres de Corneille et de Racine : l'actrice est tout. Aussi, nous l'avons dit déjà et nous le répétons ici, ce que nous craignons le plus pour cette jeune artiste, ce sont des louangeurs de la force littéraire d'un certain journal de ce pays-ci, et les flatteries désordonnées de certains admirateurs de province qui ne rougissent pas de faire, vis-à-vis de la jeune tragédienne, le rôle ridicule de ce marquis de Mascarille qui criait toujours : *Voilà qui est beau!* avant que les chandelles fussent allumées.

Nous déplorons comme le *Journal de Saint-Etienne* les adorations serviles, même de mauvais goût, dont M<sup>lle</sup> Rachel a été entourée à Lyon. Nous avons rendu justice à ce jeune et beau talent, né pour ainsi dire sur la place publique, qui s'est si rapidement élevé au premier rang dans l'art dramatique; et nous lui avons payé, pour notre compte, un large tribut d'admiration. Mais nous croyons exprimer les véritables sentiments du public lyonnais et rendre hommage à la vérité, en assurant qu'il a pris fort peu de part aux obséquiosités et aux ovations exagérées dont cette jeune tragédienne a été accablée jusqu'au seuil de la diligence, en assurant qu'il sait mieux comment l'on doit accueillir un talent marqué au coin du génie pour l'honorer dignement, et surtout pour échapper au ridicule de certaines démonstrations que le *Journal de Saint-Etienne* a parfaitement bien qualifiées en leur donnant le nom de *flatteries désordonnées*.

M<sup>lle</sup> Rachel, qui est douée d'un tact exquis et d'une magnifique intelligence, a montré, en un cas que nous voudrions bien raconter, qu'elle sait très-bien distinguer ce que valent pour un grand artiste une *couronne d'or* et un simple bouquet; mais ceci touche à une petite scène intérieure que nous ne saurions peindre sans risquer de commettre peut-être une fâcheuse indiscretion, et dont le secret appartient, d'ailleurs, à notre jeune tragédienne et à son amie, M<sup>me</sup> Roule.

Nous ne savons trop de quelles mœurs certain public voudrait faire l'essai parmi nous; mais il pourrait bien ne recueillir en ses écarts que de nombreux et fort intelligents

sifflets. — Pour ce qui est de M<sup>lle</sup> Rachel, nous avons l'espérance qu'elle saura résister aux dangereuses séductions d'un engouement vraiment inqualifiable, et qu'elle ne voudra pas compromettre, par un repos prématuré et funeste, la puissance d'un talent qui n'a point encore atteint les limites du parfait; du moins le désirons-nous dans l'intérêt de l'art aussi bien que par estime pour la jeune enfant du peuple qui a vaincu si glorieusement l'indifférence et l'oubli où, comme tant d'autres, notre société l'avait indignement laissée.

## Paris, le 26 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Standard* annonce que des ordres d'armement ont été expédiés dans tous les ports de l'Angleterre. Le *Donegal*, navire de 78, a reçu l'ordre de se rendre de Lisbonne dans la Méditerranée. L'*Illustré*, de 72, bâtiment de démonstration à Portsmouth, doit partir pour la même destination. Plusieurs corps ont reçu l'ordre de partir pour la Méditerranée. De nouveaux détachements de l'artillerie et de la marine royale suivront, maintenant que des troupes sont revenues d'Espagne. Les hommes de l'artillerie royale envoyés à Gibraltar pour relever d'autres compagnies ne dispenseront pas ces dernières du service de la Méditerranée; au lieu de rentrer en Angleterre, elles iront dans cette mer.

— Presque tous les journaux annoncent aujourd'hui la mort de M. Bande, ancien préfet de police. S'il faut en croire le *Journal des Débats*, ce ne serait pas l'ancien préfet de police qui serait mort, mais son père, ancien préfet du Tarn sous l'Empire, décédé à l'âge de 77 ans.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AOUT.

Les nouvelles de l'Orient faisaient croire à une baisse beaucoup plus forte que celle qui a eu lieu; en effet, le 3 0/0 qui, à Tortoni, était à 79 90, a ouvert au parquet à 79 85. Deux fois il est tombé à 79 55, mais il est toujours remonté à 79 85. La dernière baisse s'est arrêtée à 79 65, et elle a été suivie d'une réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la clôture. Le 3 a fermé au parquet à 80 5.

A 4 heures on n'offrait qu'à 80 20.

L'arrêt de la cour royale de Besançon, relatif aux troubles de Lons-le-Saunier et de Courlans, vient de paraître; nous le donnons presque en entier :

Vu par la cour toutes les pièces du procès, notamment le réquisitoire de M. le procureur-général tendant à la mise en accusation et au renvoi des quarante-quatre premiers prévenus devant la cour d'assises du département du Jura, et à ce qu'il lui fût donné acte de ce qu'il s'en rapportait à la sagesse de la cour à l'égard des treize derniers prévenus :

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, le 2 avril dernier, jour de foire et marché de Lons-le-Saunier, où les réglemens de police défendent aux marchands de denrées de faire des achats avant huit heures du matin, le sieur Coque, marchand de grains à Montmorot, et qui passe pour le commis de M. de Vanoy, avait déjà arrêté, à sept heures du matin, une voiture de pommes de terre; ce fait excita la rumeur sur le marché. Coque prenait livraison. L'agent de police lui déclare qu'il est en contravention et l'invite à se retirer; il se retire en effet. Cependant, vers sept heures et demie, Coque faisait charger dans six sacs les pommes de terre qu'il avait précédemment arrhées. Des femmes attroupées l'entourent, lèvent la main sur lui, en disant : « Il veut donc faire comme pour le blé, il veut encore les pommes de terre pour nous faire mourir de faim... Ce maraud-là, il faut l'écraser. »

Coque cède aux menaces et aux violences et s'enfuit. A l'instant les sacs furent saisis et les pommes de terre pillées. Les sacs ont été laissés sur la place. Cinq portent la marque : *Moulin de Courlans*. Les recherches et les poursuites, à raison de ce premier acte, n'ayant pas eu lieu sur-le-champ, les auteurs s'enhardirent. La co-prévenue Verguet s'est vantée d'avoir eu une bonne mesure de pommes de terre pour sa part.

Qu'il résulte de l'instruction que le prix du sac de pommes de terre qui, à l'ouverture du marché du 2 avril, était à un franc soixante-quinze centimes, s'est élevé successivement jusqu'à trois et même quatre francs. Ce renchérissement fit circuler le bruit d'accaparement; on l'attribuait à M. de Vanoy.

Que, vers les neuf heures et demie du matin du même jour 2 avril, un rassemblement se forma autour des trois voitures chargées de sacs de pommes de terre. Deux de ces voitures furent renversées et les sacs vidés sur le pavé; le pillage était sur le point d'être consommé. Le maire, l'un de ses adjoints et le commissaire de police accourent et parviennent à faire recharger les voitures. Le maire annonça que, le lendemain, des distributions auraient lieu. On entendait répéter dans l'attroupement : « Les voitures ne partiront pas »; on imputait au sieur Coque d'avoir accaparé les pommes de terre.

Un témoin atteste avoir lu sur plusieurs sacs : *Moulin de Courlans*; que les voitures, rechargées sans obstacle, au lieu d'être dirigées sur Tournus, lieu de leur destination, furent conduites et mises en dépôt, par ordre de l'autorité, dans un bâtiment public de la ville, appelé la *Vieille-Caserne*. Il fut enjoint au voiturier Thibert de partir entre minuit et une heure du matin;

Que, dans le cours de la soirée, l'aubergiste qui avait reçu ce voiturier, sa femme et leur enfant, vit des femmes rôder dans sa cour; elles manifestaient l'intention de s'opposer au départ du voiturier.

Vers minuit, la femme Thibert effrayée fit répondre que son mari ne partirait pas.

Les voitures étaient encore en fourrière dans les bâtiments de la Vieille-Caserne, lorsque, dès les huit heures du matin du 3 avril, ou huit heures et demie, un attroupement se forma au devant de ces bâtiments. Les individus quittaient l'attroupement pour parcourir les rues et échauffer les esprits. Ils recrutaient et ramenaient ceux qu'ils avaient entraînés. Les fonctionnaires se rendent sur les lieux. Le maire annonce qu'à la mairie on distribuera gratuitement des pommes de terre aux malheureux, et, à prix d'argent, à ceux qui voudront en acheter. Les gens de l'attroupement répondaient aux offres du maire : « Nous ne voulons pas des pommes de terre de la mairie, mais celles déposées à la caserne »; et aux remontrances du procureur du roi : « C'est une indignité d'affamer ainsi le pauvre monde ! il faut arrêter les voitures et aller à Courlans ! » On criait très-haut contre M. de Vanoy, on l'accusait d'accaparement. L'autorité décida que les voitures seraient mises en route à une heure de l'après-midi et qu'elles seraient escortées par la force publique.

L'attroupement ne s'était point dissipé. Depuis midi il ne cessa de s'accroître. Enfin, vers les deux heures, et lorsque l'attroupement était de plus de cinq cents personnes, le convoi se mit en marche. Chaque voiture était attelée d'un cheval, qu'un agent de police con-

duisait par la bride. L'escorte était composée du capitaine et du lieutenant de gendarmerie, d'un capitaine, d'un lieutenant et d'environ cinquante hommes de ligne. L'escorte n'avait point de cartouches; il lui avait été défendu de faire usage de ses armes : *Nous n'en voulons pas à la troupe*, criaient-ils, *nous voulons la tête de M. de Vanoy*. Cependant les gens de l'escorte sont en butte à toutes les violences; ils sont accablés de pierres dans tout le trajet, depuis les bâtiments de la Vieille-Caserne jusqu'à Montmorot. Les pierres sont lancées de toutes parts. Dans la rue des Salines, le capitaine de gendarmerie est renversé de cheval d'un coup de pierre du poids d'un demi-kilogramme; il est transporté dans une maison de Lons-le-Saunier; il n'était pas entièrement rétabli le 12 avril. De violentes contusions au bras et au côté mettent le capitaine de la ligne dans l'impossibilité de continuer la marche avec sa compagnie. L'attroupement grossissait à chaque pas; il était de plus de mille individus à la porte de la ville, où éclata une nouvelle grêle de pierres. Ainsi qu'on l'a déjà énoncé, l'attaque à coups de pierres n'a pas cessé jusqu'à Montmorot, où les rebelles ont enveloppé les voitures, les ont renversées et ont livré le chargement au pillage.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, lors de l'arrivée de l'escorte à Montmorot, sur les cinquante hommes du 59<sup>e</sup> de ligne, six étaient blessés jusqu'au sang, vingt avaient reçu des blessures plus ou moins graves;

Que l'état matériel des armes constate l'audace, la violence et la multiplicité des voies de fait; deux fusils étaient entièrement hors de service, vingt plus ou moins dégradés, trois baïonnettes brisées;

Que, d'autre part, il résulte de l'instruction que les hommes de l'escorte n'ont point fait usage de leurs armes. Un seul des co-prévenus dit qu'un soldat a croisé la baïonnette contre lui, mais il ne prétend même pas avoir été touché;

Que, les choses en cet état, l'escorte en suite d'ordre revint à Lons-le-Saunier;

Qu'aussitôt après le départ de l'escorte, les cris : *A Courlans! allons au château de Courlans!* se firent entendre. Un nouvel attroupement, dont nombre d'individus du premier formaient le noyau, se porte au château de Courlans. Un des co-prévenus porte sa cravate noire au bout de sa canne et l'agite en répétant : *A Courlans!*

Que les gens de la première bande disaient, en passant devant le moulin de Courlans : *Il faut tout casser, tout briser; si on l'attrape, on le tuera.* — M. de Vanoy, averti du danger, fit fermer toutes les portes et les persiennes. La première bande arrive après les trois heures. On assaille le château à coups de pierres contre les persiennes, dont les feuilles sont brisées. Quelques instants après on brise un châssis vitré, formant un jour au-dessus de la porte de la cuisine; et, à l'aide de cette effraction, on escalade l'ouverture, et, depuis l'intérieur, on ouvre avec la clé qui avait été laissée à la serrure. La bande fait d'abord irruption dans la cuisine et dans les autres pièces du rez-de-chaussée, puis descend dans la cave où les tonneaux sont enfoncés à coups de pioche; on tire le fausset de quelques autres; on enfonce les portes de trois caveaux remplis de vins en bouteilles; on en boit une partie, le surplus est pillé ou perdu. La bande allait se grossissant. Le premier et le second étage sont successivement envahis. Rien n'échappe au pillage ou à la dévastation.

Qu'il est constaté par un procès-verbal du procureur du roi, qui se rendit sur-le-champ à Courlans, qu'à l'extérieur du château, le sol était jonché de débris de meubles, de papiers, de bouteilles; que les vitres étaient brisées, les portes enfoncées, quelques persiennes arrachées;

Que, dans l'intérieur du château, il n'existait pas un seul meuble entier. Les chambres n'offraient plus que les quatre murs et quelques débris de verre ou de porcelaine. Toutes les glaces étaient brisées, les cheminées avaient même leurs tablettes cassées, les portes étaient enfoncées;

Qu'il résulte de l'instruction que, pendant les scènes de dégât et de pillage, les cris de mort contre M. de Vanoy se renouelaient;

Qu'il ne s'est soustrait au danger qu'en se cachant dans les greniers, et qu'il n'est sorti de sa maison qu'à l'aide du déguisement que lui ont fourni les personnes accourues pour lui porter secours ainsi qu'à M<sup>me</sup> de Vanoy et à leurs enfants;

Que M<sup>me</sup> de Vanoy aurait été atteinte des coups qui lui étaient portés si les personnes qui la secouraient n'eussent détourné les coups;

Que ces faits constituent :

1<sup>o</sup> Pillage de denrées, substances farineuses, commis en réunion et à force ouverte, le 2 avril 1840, entre sept et huit heures du matin, sur le marché de Lons-le-Saunier, au préjudice du sieur Decœur; Fait prévu et qualifié par l'art. 440 du code pénal.

2<sup>o</sup> Attaque et résistance avec violences et voies de fait commises envers la force publique, les officiers et les agents de police judiciaire et administrative, agissant pour l'exécution des lois et des ordres de l'autorité publique, le 3 avril 1840, après midi, dans la traversée des bâtiments de la Vieille-Caserne de Lons-le-Saunier, sur la route et jusqu'en la commune de Montmorot;

Rébellion commise par plus de vingt personnes armées, du moins par une réunion d'individus pour un crime, lorsque plus de deux personnes portaient des armes ostensibles;

Faits prévus et qualifiés par les art. 209, 210, 214, 101 du code pénal.

3<sup>o</sup> Pillage de denrées, substances farineuses, commis en réunion et à force ouverte, le 3 avril 1840, en la commune de Montmorot, au préjudice de Claude Nuzillard, propriétaire à Tournus;

Fait prévu par l'art. 440 du code pénal.

4<sup>o</sup> Dégât de denrées, vins et autres boissons, effets, propriétés mobilières de toute nature, commis en réunion et à force ouverte, le 3 avril 1840, au préjudice de M. et de M<sup>me</sup> de Vanoy, dans la maison par eux habitée à Courlans;

5<sup>o</sup> Pillage de denrées, vins et autres boissons, effets, propriétés mobilières de toute nature, commis en réunion et à force ouverte, le 3 avril 1840, après midi, au préjudice des sieur et dame de Vanoy, dans la maison par eux habitée à Courlans;

Faits qualifiés par l'art. 440 du code pénal.

(La suite au prochain numéro.)

### DISPOSITIONS DE LA CHOUANNERIE.

Le *Précurseur de l'Ouest*, qui surveille avec une activité incessante toutes les menées des légitimistes dans la Vendée, publie sur les dispositions de la chouannerie un article que nous nous empressons de reproduire. Les réflexions et les faits que nous soumet le *Précurseur* sont de nature à éveiller la vigilance de tous les patriotes sur les mouvements de la chouannerie.

Croire qu'à l'explosion d'une guerre européenne contre la France nos chouans ne remueront pas, croire que le parti légitimiste prendrait les armes contre l'étranger, c'est ignorer naïvement l'état de nos contrées, c'est fermer les yeux pour ne plus voir la profonde et intime alliance qui associe à l'invasion étrangère toutes les sympathies, toutes les espérances, tous les vœux du parti légitimiste.

Nous ne nous exagérons pas sans doute l'importance de la chouannerie, et, si elle ose éclater encore, les patriotes de l'Ouest sauront l'ôter à jamais du sol. Mais enfin, pour bien combattre son ennemi, il importe de le bien connaître. Répétons donc, en dépit de dénégations insensées, que les cadres de nos chouans restent prêts. Si leurs

amis, leurs alliés, les Anglais, les Prussiens et les cosaques attaquent la France aux frontières, les chouans feront en 1840 ce qu'ils ont fait de 1793 à 1799, ce qu'ils ont fait en 1815, ce qu'ils ont rêvé en 1832, une diversion plus ou moins puissante, tendant la main à l'invasion étrangère, recevant d'elle des munitions et des armes.

Que tels ou tels légitimistes protestent loyalement contre ce criminel concours avec l'étranger, tant mieux pour eux; ce sont d'honnorables et rares exceptions, n'infirment pas la règle; ce sont des hommes qui sont de leur temps, à leur insu, et se croient encore légitimistes quand leur bon sens et leur cœur désavouent les manœuvres et les vœux qui, nécessairement et toujours, ont caractérisé leur parti.

Où, l'histoire des cinquante dernières années en dépose à chaque page, les amis, les séides des Cadoudal et des Bourmont ont fatalement été les complices de l'invasion étrangère. C'est dans leur criminel concours qu'elle a pris son appui, et c'est d'elle seule qu'ils ont attendu leur succès.

Ce qu'ils ont été, ils le sont, ils le seront. Bonaparte a dit vrai, quand la trahison de Bourmont vint l'éclairer trop tard sur la sottise qu'il avait eue de s'entourer de ce chef de chouans et de ses complices: «Ce qui est blanc est blanc, ce qui est bleu est bleu.» Point d'illusion sur le compte de ces gens-là! que ceux qui voudraient s'en faire encore écouter l'imprudent aveu publié, il y a quelques jours, par un de leurs adeptes.

Un mauvais livre, ayant pour titre: *la Vendée aux trois époques 1793 à 1799—1815—1832*, vient d'être mis en vente; les faits y sont rapportés sans intelligence; et, à chaque page, un emphatique et déclamatoire éloge de la Vendée y accompagne de ridicules ou injurieux jugements sur la révolution. Il convient sans doute de n'accorder aucune sorte d'importance à un livre où, par exemple, après quelques lignes d'insultes adressées à la mémoire du général Hoche, on ose dire que si le comte d'Artois, en 1795, ne descendit pas de l'île-Dieu sur les côtes de Vendée ou de Bretagne, c'est que la jalousie des Anglais enchaînait la bouillante ardeur de ce prince, dont Charette écrivait à Louis XVIII: *Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu.*

Mais si ce pamphlet est sans aucune valeur comme histoire, il reste curieux comme révélation des intimes secrets du parti.

Une polémique s'est engagée entre l'auteur et M. Charette, neveu de celui qui fut fusillé à Nantes quelques jours après la lettre précitée.

M. Charette traite de *pancaltiers* (choux sans cœur) et accuse de *félonie* M. de Goulaine de la Roche-Saint-André et autres qui refusèrent de se soulever en 1832. Pour se justifier, on lui répond: Vous avez tort de nous contraindre à des indiscrétions publiques, mais enfin vous nous forcez à le dire: une des conditions du soulèvement de 1832 était l'invasion étrangère; et l'on cite un ordre de M<sup>me</sup> Luchesi-Palli, qui prévoit et stipule expressément cette condition de l'invasion étrangère; on cite une réunion à la Jettelière des chefs de chouans de nos contrées, dans laquelle il fut aussi officiellement reconnu qu'une invasion étrangère était pour la chouannerie une condition de succès, à laquelle il fallait subordonner le soulèvement légitimiste.

Voilà les aveux du parti, voilà la logique de ses habiles. Que les patriotes se le tiennent pour dit, et que les journaux qui l'ont mis en oubli n'aient pas la prétention de connaître et comprendre ces gens-là mieux que nous et nos pères, qui, depuis un demi-siècle, les avons combattus, les suivons de l'œil et sommes prêts à les combattre encore.

Du reste, nous avons vu en 1832 les illusions et les réceptions se produire avec tout autant d'assurance. La veille de la prise d'armes, le général Solignac, qui venait de parcourir la Vendée, disait très-haut dans les salons de la préfecture de Maine-et-Loire: «Il n'y a que des écervelés qui puissent encore croire à une insurrection de chouans.»

Au même temps, un maire des bords de la Loire, écrivant à M. Barthélemy qui 600 chouans allaient se lever aux environs de sa commune, recevait du préfet doctrinaire une réponse pleine de suffisance et presque de persiflage: «Monsieur le maire, retranchez deux zéros; ce ne sont pas 600, mais 6 que vous avez voulu dire.» Quelques heures après, une bande de chouans, le vicaire de Saint-Laurent à sa tête, assiégeait les patriotes dans le château de Montjean, et le prêtre, crucifix en main, donnait le signal de la fusillade.

Le *National* a reçu de M. Charles de Bourmont la lettre suivante:

Monsieur,

Au moment où je lisais vos dernières attaques, au moment où, calomniant notre mission filiale, les feuilles ministérielles nous présentent comme des instigateurs de guerre civile, mon père trouve, en arrivant chez lui, un arrêté par lequel le gouvernement notifie au maréchal Bourmont: «qu'attendu qu'il a, sans autorisation, accepté un commandement militaire en Portugal, il a perdu sa qualité de citoyen français.»

Ainsi rien n'a pu protéger le vainqueur d'Alger contre les rancunes du pouvoir, ni les chagrins qui assiègent sa vieillesse, ni sa gloire, ni les services rendus à son pays, ni cette amnistie menteuse qui devait effacer jusqu'au souvenir des délits politiques, suivant le langage des hommes de *grande conciliation!* Et ce sont sans doute vos perfides insinuations (*National* du 15 juillet) qui ont donné au ministère le honteux courage de commettre cette lâcheté.

Je la livre à l'indignation de tous les honnêtes gens. En présence de cette immense iniquité, il ne peut plus convenir au maréchal de France qui, pour prix d'un royaume conquis par ses armes, bornait, après dix ans d'exil, toutes ses prétentions à venir tranquillement dans sa patrie reposer sa tête sous le toit de ses pères, il ne lui convient plus de rien demander à son pays, jusqu'à ce qu'un acte de réparation nationale l'ait réintégré dans la plénitude de ses droits civiques. Comment pourrait-il songer plus long-temps à réclamer protection pour son honneur, quand les droits les plus sacrés sont méconnus et violés dans sa personne, quand les pieux efforts de ses fils sont dénaturés et transformés en complots et en manœuvres de parti, et que le sang de l'un d'eux, publiquement versé à Marseille, est demeuré sans vengeance?

Paris, 25 août.

Comte CHARLES DE BOURMONT.

Cette lettre confirme officiellement ce que nous avons déjà dit des répugnances que M. de Bourmont éprouvait à appeler le jury à prononcer sur sa conduite en 1815, et du désir qu'avaient certaines gens assez haut placés dans le gouvernement que le procès n'eût pas lieu. On dit même qu'on n'a imaginé de retirer à M. de Bourmont la qualité de citoyen français, qu'afin d'empêcher ce procès et les débats qui auraient pu s'ensuivre. Il reste à savoir maintenant si on empêchera de même le procès Grouchy, et si on entravera l'histoire dans les efforts qu'elle fait pour arriver à la découverte de la vérité.

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que toutes nos correspondances d'Autriche donnaient la présence aux affaires de M. Thiers pour motif à la levée de boucliers qui vient d'avoir lieu contre la France. Nous trouvons encore aujourd'hui

dans le *National* une lettre de Vienne qui confirme ce fait, en même temps qu'elle montre tous les embarras de la diplomatie pour terminer l'affaire d'Orient.

Quant à la question turco-égyptienne, dit cette lettre dans laquelle on s'occupe des conférences qui ont eu lieu pendant le séjour de M. de Metternich à Dresde, elle roulait tout entière autour du traité de Londres. Il s'agissait, pour la Russie, de le faire ratifier par l'Autriche et la Prusse le plus promptement possible. Trois projets ont été avancés et discutés l'un après l'autre. Le premier consistait à laisser la question de la ratification et de l'exécution dudit traité jusqu'à la mort de Mehemet-Ali. Ce projet fut proposé par M. de Metternich qui, oubliant sa décrépitude et ses nombreuses infirmités, déposait du jour au lendemain le vigoureux vice-roi d'Égypte dans le tombeau.

La discussion de ce projet dura toute une soirée, et se termina, à ce qu'on assure, par un incident fort piquant et dont M. de Nesselrode eut un instant l'air d'être froissé. Après avoir opposé constamment à M. de Metternich la longévité probable de Mehemet-Ali, sans ébranler le spirituel chancelier dans son obstination, M. de Nesselrode se retourna vers M. de Mülzlau, ministre de Prusse, et lui dit: «N'est-ce pas, Monsieur le comte, que cet Arabe pourra vivre encore long-temps? — Tant qu'il vous plaira, Monsieur le comte, » répartit son interlocuteur.

Le lendemain, il ne fut plus question du projet de M. de Metternich. Celui de la Prusse, tendant à maintenir le *statu quo* ou à en créer un autre avec le concours de la France, mais à la condition du *changement du ministère Thiers*, n'a pas non plus souri à la Russie. Suivant elle, la ratification du traité de Londres n'engagerait, si elle était immédiate, la Prusse et l'Autriche qu'à surveiller la France et à maintenir la tranquillité en Allemagne. Quant à la pacification de l'Orient, elle promettait d'en gratifier l'Europe de concert avec l'Angleterre et aux risques et périls de ces deux puissances.

On lit dans le *Capitole*:

Le manifeste des conservateurs contre le président du cabinet du 1<sup>er</sup> mars n'a obtenu aucun signe visible d'assentiment en haut lieu, ce qui signifie peut-être seulement qu'on a cru sage d'éviter tout ce qui pourrait fournir un nouvel exemple de cette double politique dont on a fait usage jusqu'à présent. M. Thiers a pris le silence royal en bonne part, et s'est contenté de dire que l'*émir franc du Voyage en Orient* avait été mieux inspiré que le député, poète-voyageur aux rives du Gers et de l'Adour. Pour parler sans figure, M. Thiers a pensé que le talent de M. de Lamartine avait baissé. Cette opinion n'était pas celle des salons de MM. Pasquier et Decazes, où l'on exalta, comme une merveille orientale, le *factum* qui avait rempli le *Journal de Saône-et-Loire*.

On prétendait que la *Presse*, en le livrant à 20,000 exemplaires au public, n'avait pu suffire à la demande des curieux. Ces bruits, arrivés aux Tuileries au moment où S. M. est venue présider le conseil, firent l'entretien du salon des aides-de-camp et des officiers d'ordonnance. Là, comme à un signal donné, tout le monde tenait en main la feuille ennemie, lorsque M. Thiers est entré, bras dessus, bras dessous, avec le ministre de la guerre. Ce dernier venait apporter à la signature royale diverses ordonnances relatives au service de l'Algérie. Dans le nombre se trouvait celle qui doit alléger le budget du ministre de l'intérieur de dix mille réfugiés carlistes, pour les faire servir aux travaux de défense de la colonie. Nous ne saurions dire si le ministre de la guerre a obtenu satisfaction complète pour tous les projets qu'il soumettait à la sanction royale.

Les nouveaux généraux qui se sont révélés dans tant d'expéditions avaient appelé, dit-on, l'attention du ministre président sur les éventualités de la situation en ce qui concerne l'Afrique. La hardiesse de leurs vues a saisi le conseil, et nous apprenons que des ordres sont partis pour presser les préparatifs de mouvements dont les résultats promettent la soumission des tribus et la destruction du pouvoir usurpé d'Abd-el-Kader.

Dans la soirée il est arrivé à Saint-Cloud un courrier de Londres, porteur de dépêches de S. M. le roi des Belges pour le roi des Français. Selon les bruits qui ont couru, M. Guizot aurait réussi dans les questions qui tenaient en échec la signature du traité de commerce. Quant au roi Léopold, les confidents se réunissent pour exalter sa rare habileté et lui faire honneur d'un revirement d'opinion en faveur de la politique française dans la question d'Orient. Des communications justement appréciées par l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre auraient eu pour résultat de changer la base du traité Brunow, et d'en faire sortir un contre-traité dont la Russie pourrait se plaindre à son tour, mais sans danger pour la paix de l'Europe.

Le *Commerce* publie aujourd'hui, sous la rubrique de Vienne, une lettre qui contient des faits très-graves à la charge du cabinet du 1<sup>er</sup> mars.

L'entrevue entre le prince de Metternich et le comte de Saint-Aulaire, dit cette lettre, a été très-satisfaisante des deux côtés, de sorte que personne ne croit plus à la possibilité d'une rupture entre la France et les puissances signataires du quadruple traité. C'était à tort que l'on avait cru d'abord que le comte de Saint-Aulaire venait offrir la médiation du cabinet des Tuileries entre les autres grandes puissances et le vice-roi d'Égypte. Au contraire, la France ne demande plus que du temps pour adhérer au fond même du traité, et le but principal de la mission du comte de Saint-Aulaire était d'obtenir des autres puissances des conditions qui pussent faciliter au cabinet du 1<sup>er</sup> mars cette adhésion, afin de pouvoir se prémunir contre les attaques auxquelles il devra s'attendre, si tout-à-coup, après avoir embouché la trompette guerrière, il entre dans les vues des autres puissances. Pour vous prouver combien j'ai raison de croire que mes renseignements sont exacts, je vous dirai que je sais de la manière la plus positive que le comte de Saint-Aulaire était chargé en même temps d'une lettre autographe de Louis-Philippe pour l'empereur Ferdinand, par laquelle le roi des Français exprimait le plus vif désir de conserver la paix et l'espérance que la sagesse modératrice de l'Autriche saurait empêcher une guerre désastreuse pour tout le monde.

Dans un article de la *Revue de Paris* sur la question d'Orient, on remarque le passage suivant:

Voilà Mehemet-Ali, vers la fin de sa vie, à une époque décisive et suprême pour sa puissance. Mehemet est persuadé, dit-on, que son salut et sa force reposent sur son inébranlable foi dans sa destinée. Plus d'une fois, dans ses conversations avec notre envoyé, M. Eugène Périer, il a rappelé sa vie, ses commencements, son audace; il a répété qu'il s'était toujours élevé en risquant d'un seul coup tout ce qu'il avait précédemment acquis. Quand on lui parle de l'Europe, il secoue la tête; il conçoit que l'Europe, avec ses divisions et ses intérêts, hésite à faire la guerre et la craigne; mais, pour lui, il ne la redoute pas, car toujours elle lui a profité. Enfermé dans l'Égypte et la Syrie, pouvant disposer de deux cent mille hommes, il est tranquille, parce qu'il s'appuie sur Dieu et son droit. Nous croyons que le pacha est disposé à prêter l'oreille aux conseils de la France, et qu'il est bien persuadé que le cabinet du 1<sup>er</sup> mars lui porte un inté-

rêt sincère. Mais, malgré cette déférence, les événements demeurent désormais hors de la prévision et de la responsabilité de qui que ce soit. Pour les Orientaux la fatalité, pour nous l'imprévu, dominant et peuvent tout entraîner.

Nous lisons dans le *Morning-Post*:

Les interrogatoires de l'équipage du bateau à vapeur qui a transporté le prince Louis-Napoléon en France ont été terminés vendredi. Il n'y a aucune preuve de culpabilité contre les matelots de ce navire, mais il paraît que ces marins seront retenus prisonniers jusqu'après le procès.

Nous lisons aujourd'hui dans la *Presse* le fait suivant, dont nous laissons à ce journal toute la responsabilité:

On disait ce soir que M. Dosne, beau-père de M. Thiers et receveur-général du département du Nord, avait dû quitter Paris pour se rendre à son poste. Ce départ, qui aurait été provoqué par une allocation d'un député dans le salon même du président du conseil, prêtait à des commentaires que nous nous abstenons de rapporter.

## Faits Divers.

Le vol à l'américaine n'est pas le seul qui, après avoir fait bien des dupes, se renouvelle chaque jour avec un succès égal. Nous lisons aujourd'hui dans l'*Audience*:

«Une dame d'une mise élégante se présenta il y a quelques jours dans les magasins de MM. Ternaux, rue des Fossés-Montmartre, et demanda un de ces beaux châles qui font la réputation de cette maison. On s'empressa de la servir, et après un choix minutieusement débattu, la dame pria le commis d'apporter le châle chez son mari, M. Desirabode, au Palais-Royal, puis s'éloigna après un gracieux salut. Le jeune homme s'empressa de se rendre chez le célèbre dentiste; on l'introduit dans une antichambre.

— Monsieur est occupé, lui dit-on.

Après quelques minutes, la dame paraît.

— Ah! vous voilà, monsieur? Mon Dieu, j'allais sortir, je ne vous attendais plus. Donnez ce châle, que je le montre à mon mari. Il va venir vous le payer.

La dame, en effet, rentre dans la pièce voisine, laisse la porte ouverte, et le jeune homme peut entendre ces mots:

— Voici le jeune homme dont je vous ai parlé; veuillez ne pas trop le faire attendre, il faut qu'il retourne à son magasin.

Puis la dame reparait, désigne le commis à M. Desirabode, et sort en faisant au dentiste un petit signe de tête familier et en lui disant:

— A bientôt!

— Je suis à vous, monsieur, dit le dentiste.

Et, tout en rangeant ses outils, il demanda au jeune homme quelques renseignements sur la situation des affaires; bientôt la conversation s'engagea sur la dentition, et sur une question de M. Desirabode, le jeune homme avoua qu'il souffrait quelquefois d'une dent de gauche. Le dentiste s'approche, plus rapide que la pensée, enlève la dent et la douleur. Le commis reste stupéfait, et M. Desirabode lui dit en souriant:

— M<sup>me</sup> votre sœur m'avait prévenu.

Mais, comme on le pense bien, ces paroles n'étaient pas de nature à faire cesser l'étonnement. L'explication fut longue et pénible, et il en résulta que la séduisante étrangère s'était présentée chez M. Desirabode et l'avait prié d'arracher, par surprise, une dent à son frère qu'elle lui avait amené sous le prétexte de faire voir un châle à sa femme. Le pauvre commis s'en retourna confus, sans châle, sans argent et avec une dent de moins. On est à la recherche de l'adroite intrigante.»

Cette aventure ne rappelle-t-elle pas celle de ce jeune commis conduit chez un médecin de fous, prévenu d'avance que sa manie était de réclamer certaines sommes qu'il s'imaginait lui être dues? (Le *Commerce*.)

## Extérieur.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople, 7 août:

S. Exc. Reschid-Pacha s'est rendu le 4 au palais impérial, pour recevoir du sultan les ordres nécessaires au sujet de la mission de S. Exc. Rifaat-Bey, *moustechar* au département des affaires étrangères. S. Exc. Rifaat-Bey est parti aujourd'hui pour Alexandrie, à bord du bateau à vapeur du gouvernement le *Tahiri-Bahri*, accompagné d'un secrétaire, d'un interprète et d'une nombreuse suite, pour aller porter au pacha d'Égypte l'*ultimatum* des conditions adoptées par les représentants des quatre puissances à Londres, relativement à la solution de la question d'Orient.

La mission de S. Exc. Rifaat-Bey a été annoncée officiellement, le 5, à MM. les ambassadeurs des cinq grandes puissances.

— On écrit de Smyrne, 9 août:

Le bateau à vapeur de guerre le *Lavoisier* part directement pour Alexandrie, avec des dépêches arrivées ce matin de l'ambassade française de Constantinople, par le bateau-poste de la Méditerranée l'*Eurotas*.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 22 août 1840:

Les concours de musique vocale, instrumentale et de déclamation lyrique au Conservatoire, qui ont eu lieu à Paris le 4 de ce mois, ont été cette année aussi productifs que brillants. Une circonstance digne de remarque et sans exemple depuis l'institution du Conservatoire est que le violon n'a pas eu de premier prix l'an passé. Cette année, cet instrument en a compté trois, et, dans ce nombre, un Strasbourgeois, le jeune Schwaederlé, a occupé le premier rang avec MM. Chaîne et Millont. C'est entre ces trois élèves que le premier prix a été partagé; ils se sont livrés, d'après les feuilles de la capitale, un combat acharné dans lequel ils ont déployé toute l'adresse et le savoir de musiciens expérimentés. Le jeune Schwaederlé, sorti avec distinction de l'école de violon fondée par notre ville, brûlait d'envie d'achever son éducation musicale au Conservatoire. Sans fortune, il s'était adressé à la ville pour obtenir un secours, mais inutilement. Il résolut dès lors de donner des concerts pour se créer des ressources. Il se rendit à Lyon où son talent fut apprécié; en témoignage de l'intérêt qu'il avait inspiré aux amateurs de cette ville, ils lui remirent un violon d'honneur. Mis en état de se rendre à Paris, il fut admis au Conservatoire, classe de M. Baillot; après un concours, il se montra supérieur à tous ses concurrents. Pourquoi faut-il que, dans la pénurie instrumentale dans laquelle nous nous trouvons à Strasbourg, les plus distingués de nos fils brillent ailleurs que dans leur ville natale? Non, ne nommons que le violoncelle Waldteuffel, les frères Kuschnick, hautbois et basson, tous à Nancy, le violon Schwaederlé, déjà attaché à l'orchestre de l'Académie royale de musique, et tant d'autres. Espérons que la direction de notre théâtre, composée aujourd'hui de juges compétents, et qui déjà a préparé d'utiles améliorations dans cette partie, saura nous les ramener.

**Annonces de MM. les Notaires.**

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CHASTEL, NOTAIRE, RUE BAT-D'ARGENT, n° 10, A LYON.  
(81) A vendre.  
FONDS DE CAFÉ dans un des meilleurs quartiers de la ville, bien achalandé et pourvu d'un superbe mobilier. S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Chastel.

**Annonces diverses.**

(8618) A vendre.  
PETITE MAISON située aux Hirondelles, à la Guillotière, avec jardin complanté de vignes et d'arbres fruitiers, au prix de 6,000 fr.  
S'adresser rue de Puzy, n° 8, au coutelier.

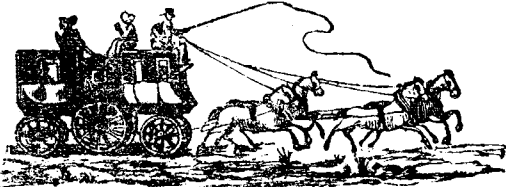
(8619) A vendre.  
UN BEAU CHEVAL de cinq ans et VOITURE de voyage, le cheval pouvant servir à toutes fins.  
S'adresser à MM. Pont, Parent et C<sup>e</sup>, rue Sirène, 5.

(8505) COKE A VENDRE.  
Le directeur de la Compagnie adjudicataire de l'éclairage par le gaz des villes de la Guillotière, Vaise, etc., a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient besoin de coke qu'elles trouveront à s'approvisionner de ce combustible en première qualité et à bon marché.  
Les 100 kilog. rendus à domicile..... 2 fr. 60 c.  
— pris à l'usine..... 2 fr. 30 c.  
S'adresser au directeur, à l'usine.

(8485) GAZ DE TURIN.  
MM. les actionnaires du Gaz de Turin sont priés de déposer, d'ici au 30 courant, leurs actions chez MM. Jean Bontoux et C<sup>e</sup>, port Saint-Clair, n° 19, qui en donneront récépissé. Ce récépissé, avec une lettre servant de pouvoir, suffira pour être représenté à l'assemblée générale du 5 septembre prochain, à Turin.

**BACCALAURÉAT - ÈS - LETTRES.**  
EXAMENS DU MOIS D'OCTOBRE 1840.

M. G....., membre de l'Université, annonce qu'il s'est entendu avec M. le proviseur du collège royal de Lyon, pour ouvrir le 1<sup>er</sup> septembre 1840, dans l'une des salles de cet établissement, 1<sup>o</sup> un cours de grec, 2<sup>o</sup> un cours de mathématiques, devant servir de préparation aux examens du mois d'octobre. Ces cours auront lieu tous les jours, les jeudis et les dimanches exceptés, le premier de huit à dix heures du matin, le second de deux heures et demie à quatre heures et demie du soir, jusqu'au 14 octobre inclusivement.—Le prix d'un cours est de 15 fr., et des deux réunis, 25 fr.  
S'adresser, pour les renseignements et pour les inscriptions, depuis le 17 août jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, tous les jours, excepté le dimanche, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, à M. S. Mestre, chez M. Berthon-Lagardière, avoué, rue des Célestins, n° 2, à Lyon. (8613)



(8476) DÉPART TOUTS LES JOURS,  
A TROIS HEURES DU SOIR,  
**DES GONDOLES A SIX ROUES,**  
QUAI D'ORLÉANS, 29.

VILLEFRANCHE. — BEAUJEU.  
CHAROLLES. — LA CLAYETTE.  
CHAUFFAILLES. — CHARLIEU directement.

**SIROP INCISIF ET DÉPURATIF**  
CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2786)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**  
**SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.  
Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

**BIBERONS,**

PHARMACIE DE VERNET  
Place des Terreaux, 13.

**LES BISCUITS**

BOUTS DE SEIN, Mamelons en pis de vache et en gomme élastique, clysoirs, clyso-pompes, bougies, sondes, suspensoirs, pois suppuratifs en gomme élastique, taffetas et papiers pour cautères et vésicatoires, serre-bras, serre-cuisses, etc.

DÉPURATIFS du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉTRUIRE le virus syphilitique dartreux et scrofuleux.

Place des Terreaux, 13, VERNET, pharmacien,

Dépositaire des EAUX MINÉRALES naturelles

**DE VICHY, SAINT-GALMIER, CHATELDON,**  
Seltz, Vals, Spa, Mont-d'Or, Bonnes, Barrèges, etc., etc.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE,**

DES  
BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS  
*la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,*  
*le Neptune, etc., etc.,*

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUTS LES JOURS,  
du port de la Charité, à quatre heures du matin,

POUR  
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES  
ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

**Dépuratif du Sang.**

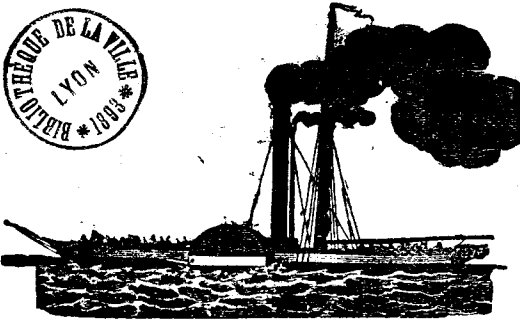
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

- A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
- A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
- A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.
- A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
- A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.
- A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu (2774)



LES  
**BATEAUX A VAPEUR**  
DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,  
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

**MALADIES SECRÈTES,**

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT  
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,  
place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (2770)

**Dépôt Central**  
DES EAUX MINÉRALES NATURELLES,

13, rue Saint-Dominique, à Lyon,  
CHEZ DESCHAMPS ET GROS, PHARMACIENS.

Véritables Eaux  
de Chateldon:  
1 franc la bouteille.

BATILLIAT,  
CHATELDON,  
CONCESSIONNAIRES.

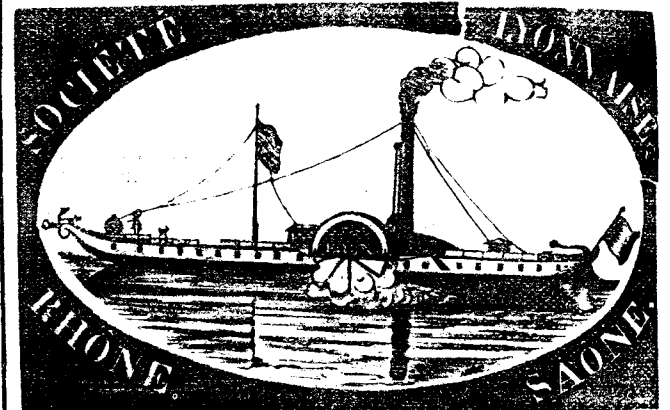
Pastilles ferrugineuses  
de Chateldon:  
2 francs la boîte.

EAU ET PASTILLES DE VICHY.

Sous dépôts : Roanne, Chervet, pharm.; Saint-Etienne, Couturier, pharm.; Belley, Gaillard, pharm.; Romans, Barry, pharm.; Valence, Henry, pharm.; Châlon, Paquelin.

A la même pharmacie, rue Saint-Dominique, 13, se trouvent les eaux d'Uriage, Vals, Bonnes, Barrèges, Evian, Sedlitz, Contrexeville, Spa, Mont-d'Or, etc.

Le prix de ces eaux a subi une grande diminution. (2720)



**LES PAPIN**

DU RHONE,

**BATEAUX A VAPEUR EN FER**

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES  
à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

**Jeunes Chiens.**

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2773)

**COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 27 AOUT.**

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	D'ERNIER PRIX.	COURS DE JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,540	"
1,000	700	Saint-Etienne. . . . .	"	"
350	600	Grenoble. . . . .	1,050	"
500	750	Saône-et-Loire. . . . .	950	"
400	700	Dijon. . . . .	"	"
3,000	750	Trois villes du Midi. . . . .	"	"
1,740	600	Turin. . . . .	500	"
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	500	"
Idem.	"	Union. . . . .	750	"
Idem.	1,000	Société civile. . . . .	300	"
1,500	800	Grangette et Culatte. . . . .	660	"
4,000	"	Côte Thiollière. . . . .	"	"
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf. . . . .	"	"
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	"	"
500	4,000	Société lyonnaise. . . . .	400	"
800	500	Rhône supérieur. . . . .	"	"
134	5,000	Gondoles sur Saône. . . . .	1,000	"
4,500	1,000	Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .	2,265	"
450	2,000	de la Feuillée. . . . .	1,700	"
300	2,000	Seguin. . . . .	1,450	"
220	2,000	de l'Île-Barbe. . . . .	"	"
1,800	1,000	et Gare de Vaise. . . . .	"	"
6,000	"	Canal de Givors. . . . .	5,000	"
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne. . . . .	4,975	"
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	16,350	"
800	"	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. . . . .	"	"
800	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère). . . . .	2,000	"
2,000	1,000	Banque de Lyon. . . . .	"	"
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux. . . . .	"	750
Illimité	"	Omnium. . . . .	506	"
2,000	500	Société riveraine d'assurance. . . . .	"	"